POLE SPORT
SERVICE COMPÉTITION
AD / CP
01 44 30 28 65



Paris, le 24 avril 2024

ASAC BASCO BEARNAIS 2 PLACE ROYALE 64000 PAU

M. Le Président

OBJET: Rallye TT du Baretous - PEA

DATES: Les 07, 08 et 09 juin 2024

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré- règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mercredi 24 avril 2024

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

315

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées cidessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les <u>règlements publiés</u> sur les sites doivent être ceux qui ont <u>obtenu le permis d'organisation</u>, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

 à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes, • à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la règlementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous <u>parvenir</u> <u>au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés</u> par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE

Responsable Service Compétition

Copie à la ligue du Sport Automobile Provence Nouvelle Aquitaine Sud

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org).

En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site www.ffsa.org, en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



REGLEMENT PARTICULIER

15ème RALLYE TOUT TERRAIN DU BARETOUS

07-08-09 juin 2024









CE REGLEMENT PARTICULIER COMPLETE LE REGLEMENT STANDARD DES RALLYES 2024 les règles spécifiques des Rallyes Tout-Terrain 2023 et les règles du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain 2024.

PROGRAMME – HORAIRES

PARUTION DU REGLEMENT ET OUVERTURE DES ENGAGEMENTS

Jeudi 2 mai 2024

CLOTURE DES ENGAGEMENTS Jeudi 30 mai 2024 à 00H00

MISE A DISPOSITION DU CARNET D'ITINERAIRE (ROAD-BOOK)

Jeudi 6 juin 2024

« Cidrerie LACASSIEe » à Lanne en Barétous

RECONNAISSANCES: Jeudi 6 juin 2024 de 08h30 à 19h00 - Vendredi 7 Juin de 8H30 à 15H

VERIFICATIONS DES DOCUMENTS ET DES VOITURES Vendredi 7 juin 2024

Administratif: Mairie de Lanne en Barétous de 15h00 à 19h15

Techniques : Parking de la Place de la pastorale de Lanne en Barétous de 15h15 à 19h45

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs.......Vendredi 7 Juin à 17h15 / PC COURSE Publication des équipages admis au départVendredi 7 Juin à 19H45 Départ de la 1ère Etape......Samedi 8 Juin 2024 à 08H30

Arrivée de la 1ère Etape......Samedi 8 Juin 2024 à partir de 17H46

Publication des résultats de la 1ère étape.....Samedi 8 Juin 2024 à 20h00

et de l'ordre des départs de la 2ème Etape

Départ de la 2ème Etape......Dimanche 9 Juin 2024 à 07H30

Arrivée du Rallye.......Dimanche 9 Juin 2024 à partir de 14H45

Publication du résultat final provisoire 30' après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent

Tableaux d'affichage officiel : Tableau virtuel, QR code et lien mis à disposition des

concurrents aux vérifications administratives

REMISE DES PRIX Après l'arrivée du dernier concurrent en parc

Fermé, au Fronton couvert de Lanne en Barétous

A l'issue du rallye, le rechargement des véhicules se fera dans le parking à proximité du parc fermé. <u>Le non-respect engage votre responsabilité</u>

ARTICLE 1. ORGANISATION

Les organisateur s'engagent à respecter l'ensemble de La réglementation applicable à l'événément prévu et botamment le titre 1^{er} des prescriptions générales edictées par la FFSA.

L'ASAC BASCO-BEARNAIS organise en qualité d'organisateur administratif et l'Écurie MONTS ET VALLEES en qualité d'organisateur technique le rallye National avec particiapation étrangère autorisée dénommé :

15ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS 07-08 et 09 juin 2024

Le p	résent	règle	emer	nt a été	enreg	istré	par la L	igue du Sport Ai	utomobile <i>.</i>	le	e (date	e) sous	le r	numéro
	et	par	la	FFSA	sous	le	permis	d'organisation	numéro		en	date	du	

REGLEMENT PARTICULIER TOUT-TERRAIN 2024

FFSAI
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

315

DATE : 24 avril 202

PERMIS D'ORGANISATION

Comité d'organisation : ECURIE MONTS ET VALLEES – ASAC BASCO-BEARNAIS

Adresse ASAC Basco-Béarnais: 2 Place Royale - 64000 PAU

Permanence du Rallye: Jusqu'au 6 Juin 2024 Au siège de l'ASA à PAU - Tél : 05 59 90 29 09

Les 7-8-9 JUIN Mairie de Lanne en Barétous : Tél : 06.08.68.39.56

Organisateur Technique : **ECURIE DES MONTS ET VALLEES** :

Julien BOZOM: 06-29-02-35-19

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu

et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des C.S. : Jean-Claude LABEYRIE 1996/1003 Commissaires Sportifs : Jean Pierre VIGNERTE 7647/1003

Alain DUBORD 10156/1003

Directeur de Course : Gilbert LUCAS 12948/1003

Directeur de Course Adjoint (DC nouveau départ) Christian GROLLEAU 8049/1003

Directeurs de Course délégué ES au PC : Elisabeth PERROT 6567/1003

Hugues ROUGIER 13220/1003

A définir

Directeurs de course ES:

 Luc DESCLAUX
 13302/1003

 Gilles LAGIERE
 220199/1003

 Jacky HERBERT
 12549/1101

DC Voiture Tricolore : José PERROT 6570/1003
DC Voiture 0 TT : Éric PERRIN 29996/1003

CS Voitures Damiers : Adéfinir

Chargés des relations avec les concurrents : A définir

Sylvie DOYEN 154219/1003

Commissaires Techniques: Responsable Sébastien VERRON 46757/1003

Jean-Marie MAIRE 29577/1003 Patrick BATARD 146650/101

Classement informatique : Monique BOUGEOIS 132559/1004

Chargé du contrôle de la publicité et juge de fait A définir

Médecin Chef: DARMAILLACQ Guillaume 335609/1003

Chargé des relations avec la presse : A définir

<u>L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en</u>
cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition

1.2P. Eligibilité

Le 15 ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS compte pour le

- Championnat de France des Rallyes Tout-terrain 2024
- Challenge 2 roues motrices 2024
- Trophée Rallye 4x4 2024
- Challenge SSV Rallye 2024
- Trophée des Copilotes Rallye TT 2024
- Trophée des Copilotes 2 roues motrices 2024
- Trophée des Copilotes Rallye 4x4 2024
- Trophée des Copilotes SSV 2024
- Les Challenges de la Ligue Régionale du Sport Auto Aquitaine Sud
- Le Championnat automobile de la Ligue Régionale du Sport Auto Aquitaine Sud
- Le Challenge des commissaires de la Ligue Régionale du Sport Auto Aquitaine Sud

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter les heures de vérifications administratives sur le site de l'ASAC BASCO-BEARNAIS à la clôture des engagements. Il n'y aura pas de convocation individuelle adressée par courrier.

Elles auront lieu le Vendredi 07 Juin 2024.

Administratif: Mairie de Lanne en Barétous de 15h00 à 19h15

Techniques : Parking de la Place de la pastorale de Lanne en Barétous de 15h15 à 19h45

Contact sur place en cas de retard : 06.08.68.39.56

ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS – Inscriptions

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

- Toute personne qui désire participer au 15^{eme} RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS doit adresser au Secrétariat du Rallye : **ASAC BASCO BEARNAIS, 2 Place Royale 64000 PAU**
- <u>la demande d'engagement (disponible en ligne sur le site de l'ASA) dûment complétée et accompagnée d'un relevé d'identité bancaire avant le :</u>

30 MAI 2024 à minuit. (cachet de la poste faisant foi)

3.1.1.0P Le nombre des engagés est fixé à **100** voitures maximum.

3.1.11.1P Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 580 € avec la publicité facultative de l'organisateur.
- 1160 € sans la publicité facultative de l'organisateur .

3.1.1.2P

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de l'ECURIE MONTS ET VALLEES.

Ou par virement bancaire: IBAN: FR76 1690 6100 1051 0606 8182 623 BIC: AGRIFRPP869

Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de : **Ecurie Monts et vallees** Les demandes d'engagement sont réputées recevables si elles sont complètement remplies.

Les chèques ne seront déposés en banque qu'après le rallye.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire est demandée.

3.3 P Ordre de départ

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain 2024

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet. Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER LA CHAUSSEE DE TOUTES TRACES DE BOUE** laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

Conforme aux règles spécifiques des rallyes tout-terrain.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Le plan d'implantation de la publicité sera conforme à la réglementation du championnat de France des rallyes tout-terrain et fera l'objet d'un additif qui sera remis aux vérifications administratives.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 15^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS représente un parcours de 242.680 km

Il est divisé en 2 étapes, et 5 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 101.820 km

Les épreuves spéciales sont : AYDUC, LES MOUTONS, PLASENCE, CASTEIGTS, LAGUNAK

L'itinéraire figure dans l'annexe « itinéraire-horaires

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement des Rallyes Tout-Terrain FFSA

Les reconnaissances VTT, MOTOS et QUADS seront AUTORISEES A COMPTER du : Jeudi 6 Juin 2024 de 8H30 à 19H00 et le vendredi 7 Juin 2024 de 8H30 à 15H00.

Une reconnaissance en convoi, encadrée par des véhicules de l'organisation, sera mise en place le Vendredi 7 Juin sous réserve des conditions météo. Le Rendez-vous est fixé à 8H30 sur le parking de La Pastorale à Lanne en Barétous (en face de la piscine).

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.2P. Dispositions Générales relatives aux Contrôles

7.1.8p Le cahier d'itinéraire sera distribué à l'ouverture des reconnaissances ainsi que 2 bracelets pour pilote/copilote et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissances

Rappel : l'organisateur se réserve le droit de conserver 50% de l'engagement, sous réserve de l'approbation du collège des commissaires sportif, si le concurrent après retrait du carnet d'itinéraire, ne prends pas le départ de l'épreuve sauf cas de force majeure.

7.2.11p Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Chefs de poste : chasubles et badges indiquant la fonction.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 10. PRIX

Primes d'arrivée :

Le montant des primes distribuées sera calculé en fonction du nombre d'engagés partants.

Pour exemple, le tableau ci-dessous indique le montant des primes d'arrivée prévues pour un nombre de 100 équipages partants soit 12 320 €, le tableau suivant indique le montant des primes d'arrivée prévues pour un nombre de 80 équipages partants soit 9 720 €

Primes d'arrivée pour 100 partants	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)		135€	100€						400€
Groupes (T1A/T3/T4 <u>confondus -</u> T1B - T2/T2	B et T2	B+ conf	ondus -	SSV sé	rie				
Si au moins 5 partants	590€	425€	310€						5 300 €
Si au moins 10 partants				220€	195€				1 660 €
Si au moins 15 partants						175€	130€	85 €	1 560 €
Total groupe catégorie Championnat	755 €	560€	410€	220€	195 €	175 €	130€	85 €	
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4- SSV)	590 €	425€	310€	220€	195 €	175 €	130 €	85 €	
Classes									
Nbre de classes	20				 				
Si au moins 3 partants	85 €								1 700 €
Si au moins 5 partants		45 €							900€
Si au moins 7 partants			40 €						800€
					I	ı	ı	Total	12 320 €